

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 16657
Numéro SIREN : 380 044 651
Nom ou dénomination : POLOR

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2023 sous le numéro de dépôt 67401

JEAN-LOUIS LEMOINE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

5, SQUARE CHARLES DICKENS - 75016 PARIS

TEL. 01 42 25 11 94 - 06 81 20 47 88

mail : jll@avelinesconseil.fr

POLOR

Société à Responsabilité Limitée au capital de 311 440 €

*Siège social : 2, rue d'Ankara
75016 PARIS*

RCS PARIS 380 044 651

RAPPORTS

**- SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE
- SUR LE COMMISSARIAT A LA TRANSFORMATION
A L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE APPELEE A STATUER
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

RAPPORTS DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA SITUATION DE LA SARL POLOR ET SUR SA TRANSFORMATION
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux Associés de la SARL POLOR

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanimes des associés en date du 2 mars 2023, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de la société
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

A cet effet, m'ont été remis les bilans de POLOR, de ses deux filiales et de ses deux participations au 31 décembre 2021. Les bilans de ces sociétés au 31 décembre 2022, n'étaient pas complètement terminés à la date de mes travaux mais m'ont été communiquées les analyses budgétaires mensuelles (jusqu'au 31 décembre 2022) pour la SARL POLOR et pour ses filiales SNC INVEST DOLE et la SAS 51 PEREIRE, ainsi que les balances des comptes (avant écritures d'inventaire) de ces trois sociétés, au 31 décembre 2022.

D'autre part, m'a été communiquée l'analyse financière de 2022, réalisée en février 2023 par la société de gérance de la plus importante participation de POLOR (IHM INVEST).

Enfin, ai-je pu m'entretenir avec l'expert-comptable de POLOR et avec la société SGH gérant ses activités hôtelières et celles de ses filiales et participations, de l'évolution des affaires sociales de ces sociétés en 2022 et au début de 2023.



I. Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société (art. L.223-43 du code de commerce)

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Le bilan de la société peut être ainsi résumé au 31 décembre 2021

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations corporelles nettes	124 728	Capital	311 440
Participations	6 579 998	Réserve légale	31 144
Créances sur participations	655 616	Report à nouveau	611 751
Autres immobilisations financières	90	Résultat de l'exercice	95 241
Actif circulant	154 784	Situation nette	1 049 576
Disponibilités	4 129 993	Dettes auprès des établissements de crédit	144 925
Charges constatées d'avance	1 625	Associés	9 781 373
		Passif d'exploitation	670 358
	11 646 834		11 646 232

Le bilan ne prend pas en compte la valeur du fonds de commerce de la société créé par elle, qui n'est pas non plus prise en compte dans les bilans de ses filiales et participations.

La forte progression du chiffre d'affaires de la société et de ses participations améliore sensiblement la valeur de la société au 31 décembre 2022, ainsi que celle de ses plus-values latentes.

En conclusion, la situation de la société n'appelle de ma part aucune observation particulière.

II. Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels, est au moins égal au montant du capital social.



En conclusion, je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Il n'y a pas d'avantage particulier.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris, le 10 mars 2023
En deux exemplaires originaux dont un
pour le Greffe du Tribunal de Commerce



Jean-Louis LEMOINE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie régionale
des Commissaires aux comptes de Paris